

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PASSATION

Le candidat devra lire des phrases simples écrites en français et il atteste être en capacité à le faire.



Vérification de l'identité

Le jour de la session : pièce d'identité avec photo. Le (la) candidat(e) accepte d'être pris(e) en photo, de signer sa présence aux épreuves et d'être enregistré(e) pendant l'épreuve d'expression orale. Le candidat accepte après la session, en cas de besoin de vérification par la CCI Paris Île-de-France, de recopier un texte par écrit et d'être enregistré lors d'un entretien oral ou à passer une ou plusieurs épreuves de vérification. En cas de refus, la CCI Paris Île-de-France pourra ne pas lui délivrer d'attestation de résultats et le candidat ne pourra pas prétendre à un remboursement de son inscription.



Modification de l'état civil

Le candidat vérifie l'orthographe de son nom et de son prénom ainsi que la date de naissance. Il signale à ce moment toute erreur éventuelle.



Accessibilité

Accessible aux candidats en situation de handicap : avant toute inscription prendre contact avec le centre de passation

Situation de handicap et dispense : fournir un certificat médical. **Un modèle de certificat** dédié aux candidats demandant l'accès à la nationalité française est mis à leur disposition pour le faire remplir par un médecin



Délivrance des résultats

Les résultats valides sont ceux de l'attestation de résultats éditée par la CCI Paris Île-de-France. Valable pour une durée de deux années à compter de la date d'édition de l'attestation.



Annulations et reports d'inscription

Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'absence non justifiée ou d'abandon, le candidat n'est pas remboursé, ni par le centre agréé ni par la CCI Paris Île-de-France.

En cas d'absence justifiée dans un délai maximum d'un mois après la session et validée par la CCI Paris Île-de-France, l'inscription du candidat peut être reportée sur une autre session : un seul report gratuit - dans les 6 mois suivants la date initiale.



Respect des consignes d'organisation

Aucun matériel personnel



Tentative de fraude

Il est strictement interdit de :

- Regarder et/ou recopier les réponses ou productions d'un autre candidat
- Utiliser Internet pour consulter des documents (sur ordinateur, smartphone, montre connectée...)
- Consulter n'importe quel support (papier, livre, appareil électronique...) en cours de passation
- Restituer un texte appris par cœur. Les candidats doivent fournir une production originale, à l'écrit comme à l'oral, et non la restitution d'un article lu. Tout plagiat est sanctionné
- Communiquer avec les autres candidats pendant les épreuves
- Falsifier une attestation de résultats au TEF

Si fraude : Exclusion de la salle de test et interdiction de se présenter à nouveau au Test d'Évaluation de Français.

En cas de tentative de fraude ou de fraude avérée, le candidat ne recevra pas d'attestation de résultats au TEF, ne pourra pas prétendre à un remboursement de son inscription et ne pourra plus se présenter au TEF pour une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans.



Diffusion des sujets

Les sujets d'épreuves sont confidentiels. Toute reproduction ou diffusion, partielle ou totale est strictement interdite.



Demande de recours

Dans un délai maximum de 30 jours à partir de la date d'édition de l'attestation de résultats.

Gratuite : se connecter directement sur son compte Utilisateur En cas d'anomalie ou dysfonctionnement grave constaté et validé par Le Français des Affaires, il est proposé au candidat de repasser à titre gratuit la ou les épreuve(s) concernée(s), dans un délai de 3 mois maximum.

Le candidat ne sera pas autorisé à accéder à sa production écrite et/ou à l'enregistrement de sa production orale / Aucun retour détaillé de la correction.

Respect du délai de carence

30 jours

Données personnelles

Elles sont conservées par la CCI Paris Île-de-France pour une durée de 10 années.

Le candidat peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier ou effacer en contactant français@cci-paris-idf.fr ou, en cas de difficulté, le délégué à la protection des données à l'adresse : cpdp@cci-paris-idf.fr. En dernier lieu il peut déposer une réclamation auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07